

DECISION DE LA PRESIDENTE N° 03/2024

OBJET : Décision portant sur la signature d'une mission d'accompagnement dans l'objectif d'inscrire le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes dans une double trajectoire ZEN et ZAN

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

Vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui impose aux territoires d'atteindre la neutralité carbone et la neutralité foncière d'ici 2050,

Considérant que la réponse à la triple crise environnementale (dérèglement climatique, perte de biodiversité et épuisement des ressources) impose au minimum aux territoires de s'inscrire, d'ici 2050, dans une double trajectoire :

- ZEN, Zéro Emission Nette,
- ZAN, Zéro Artificialisation Nette,

Considérant que, dans ces domaines, les territoires doivent déjà répondre à des échéances à très court terme ce qui implique la construction de nouveaux modèles d'aménagement et de développement,

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes souhaite se faire accompagner dans cette démarche par un prestataire en vue de sensibiliser les élus, réécrire le contenu des documents stratégiques et de politiques clés, ajuster les savoir-faire et l'expertise communautaire,

Considérant l'offre présentée par le Cabinet NEW DEAL HBC, 4 place Vaucanson, 38000 GRENOBLE CEDEX 01, pour cet accompagnement, détaillée ci-après :

1/ Objet de la mission

Mission d'accompagnement de la Communauté de Communes de la Dombes dans la démarche « Comment inscrire le territoire dans la double trajectoire ZEN et ZAN ? », séquencée de la façon suivante :

Temps 1 : acculturation, déconstruction, sensibilisation	Quantité	Coût journalier	Total HT	TVA (20%)	Total TTC
Conférence sur les apports théoriques et pratiques					
Préparation	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Conférences	2	1 000,00 €	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Conférences supplémentaire	1	250,00 €	250,00 €	50,00 €	300,00 €
Les controverses					
Préparation	1	850,00 €	850,00 €	170	1 020,00 €
A l'étage intercommunal	1	500,00 €	500,00 €	100	600,00 €
A l'étage communal	4	500,00 €	2 000,00 €	400	2 400,00 €
Total temps 1			6 450,00 €	1 290,00 €	7 740,00 €

Temps 2 : la production des contenus	Quantité	Coût journalier	Total HT	TVA (20%)	Total TTC
Les politiques publiques					
Foncier	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Habitat	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Economie	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Agriculture	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Eau	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Total temps 2			4 250,00 €	850,00 €	5 100,00 €

Temps 3 : la consolidation	Quantité	Coût journalier	Total HT	TVA (20%)	Total TTC
Le document cadre	3 jours	1 000,00 €	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
L'agenda	1 jours	1 000,00 €	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
Total temps 3			4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €

Temps 4 : focus sur la traduction réglementaire	Quantité	Coût journalier	Total HT	TVA (20%)	Total TTC
La planification					
Le SCOT	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Le PLU I-H	1	850,00 €	850,00 €	170,00 €	1 020,00 €
Total temps 4			1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €

Ensemble de la mission	Total HT	TVA (20%)	Total TTC
	16 400 €	3 280 €	19 680 €

2/ Modalités de mise en œuvre de la mission

Il est possible d'activer indépendamment chacun des modules ou de réaliser l'ensemble de la mission.

L'activation d'un module devra faire l'objet d'un ordre de service transmis au Cabinet New Deal. La Communauté de Communes de la Dombes se réserve le droit d'activer ou non les modules, sans que le Cabinet New Deal ne puisse s'y opposer.

Aucune indemnité n'est prévue si les modules ne sont pas activés.

3/ Durée prévisionnelle de la mission

La mission débutera en janvier 2024 et s'échelonnera sur l'exercice 2024, pour la totalité de la prestation.

Si à l'issue de cette période, ladite mission n'était pas achevée, les parties se réuniront afin d'envisager sa prolongation.

DECIDE

Article 1 :

De signer l'attribution de la mission d'accompagnement « Comment inscrire le territoire dans la double trajectoire ZEN et ZAN ? », comme détaillée ci-dessus, au Cabinet NEW DEAL HBC, pour un montant total maximum de 16 400 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 19 janvier 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.